

secrétaire d'État. Elle a trait à ce qu'il a dit au comité Davey sur les media, vendredi dernier, c'est-à-dire que les hauts fonctionnaires de son ministère sont en train d'établir des principes directeurs sur le contrôle des media. Le ministre et le gouvernement ont-ils l'intention d'attendre les recommandations du comité Davey avant d'établir ces principes directeurs?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, je pense d'abord que l'expression «contrôle des *mass media*», qui trahit peut-être la pensée du député et certainement la mienne, n'apparaît pas dans mon témoignage devant le comité Davey.

La question des monopoles d'information—car c'est de celle-là qu'il s'agit, je présume,—est à l'étude, en effet, au secrétariat d'État, depuis plusieurs mois déjà. J'ai dit au comité Davey qu'il restait encore beaucoup de travail à faire, étant donné qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe, en fait comme en droit, et que les directives au CRTC n'étaient certainement pas pour demain. Cela veut dire que, selon toute probabilité, on aura le temps de publier le rapport du comité Davey avant que les directives ne soient communiquées au CRTC.

[Traduction]

**M. Nowlan:** Une question supplémentaire. Le travail actuel des fonctionnaires du ministre consiste-t-il à chercher à définir l'élément canadien en ce qui concerne la presse et les publications de toutes sortes, de façon que la presse nationale puisse favoriser et promouvoir l'unité nationale conformément aux principes directeurs établis par le gouvernement?

[Français]

**L'hon. M. Pelletier:** Non, monsieur le président. Je crois que le député a une conception complètement erronée du travail et, surtout, de la question. Il s'agit de savoir ce qui constitue un monopole d'information ou de diffusion. Il ne s'agit pas du tout d'essayer d'orienter la presse ou le système de radiodiffusion de ce pays, surtout pas en ce qui a trait aux opinions qu'ils peuvent librement exprimer.

## LA POLLUTION

### BAIE DE CHÉDABOUCTOU—LE VERSEMENT D'INDEMNITÉS

[Traduction]

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, une question pour le ministre de la Justice. Vu l'activité actuelle, à [M. Nowlan.]

la suite de la mise en commun de \$1,300,000, établie par les chartes-parties pour remédier aux déversements de pétrole, le ministre nous dirait-il quand les gens lésés par la nappe de pétrole dans la baie de Chédabouctou recevront des directives juridiques quant à un recours possible ?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, toute déclaration concernant cette grave question serait faite par mon collègue, le ministre des Transports.

**M. Forrestall:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous renseigner un peu sur le moment qui sera choisi à cette fin? Le temps passe et le fonds initial s'épuise, car on l'utilise pour d'autres raisons.

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Transports, je pense, à juger du moment opportun. Je ne saurais en dire davantage.

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### LA LOI SUR L'ASSURANCE-FRAIS MÉDICAUX ET LES SOINS DENTAIRES

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Étant donné les chiffres communiqués il y a quelques jours par le Bureau fédéral de la statistique qui démontrent que sur 100 Canadiens il y en a moins de 42 qui reçoivent des soins dentaires dans le cours d'une année, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à inclure ces derniers dans la loi sur l'assurance-frais médicaux?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, ce sujet n'a pas priorité à l'heure actuelle.

## LES TRANSPORTS

### LA RÉDUCTION DU SERVICE DES TRAVERSIERS ENTRE SYDNEY ET ARGENTIA

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, ma question s'adresse à son suppléant. Peut-il nous dire si les conseils représentant les villes et les collectivités de la région est de Plaisance à Terre-Neuve ont protesté auprès de lui contre la décision prise par le Canadien National de réduire le service de transbordeurs sur la ligne Sydney-Argentia, voire même de le supprimer entièrement.